

PROJET DE DELIBERATION - CONSEIL COMMUNAL DU 28 JANVIER 2019

---

SEANCE PUBLIQUE

N° 02.- COLLEGE COMMUNAL - Prestation de serment du Président du C.P.A.S. en qualité de membre - Mise à jour du tableau de préséance.

LE CONSEIL,

Vu les articles L1123-3, L1123-8 § 1er et L1126-1 § 1er du Code de la Démocratie locale et de la Décentralisation;

Vu la circulaire de Mme DE BUE, Ministre des Pouvoirs locaux, en date du 23 octobre 2018;

Vu ses délibérations du 3 décembre 2018 :

- installant les Conseillers communaux dans leurs fonctions, dont M. AYDIN Hasan;
- adoptant le projet de Pacte de Majorité déposé par les Groupes P.S., M.R. et N.V.;
- entendant les prestations de serment de Mme la Bourgmestre et des Echevins et les installant dans leurs fonctions;
- élisant de plein droit les membres du Conseil de l'Action sociale, dont M. AYDIN;

Considérant que M. AYDIN est le Conseiller communal désigné en qualité de Président du C.P.A.S. par le Pacte de Majorité;

Vu la prestation de serment de M. AYDIN Hasan en qualité de Conseiller de l'Action sociale en séance du Conseil de l'Action sociale du 7 janvier 2019;

Considérant dès lors que M. AYDIN, Président du C.P.A.S., est tenu de prêter le serment requis afin de pouvoir également siéger au sein du Collège communal;

Vu le rapport au Collège communal et sa décision du 16 janvier 2019;

Considérant que le dossier a été communiqué à la Section "Administration générale-Police-Sécurité-Aménagement du Territoire" en sa séance du 24 janvier 2019;

DECIDE :

Art. 1.- D'entendre :

- Mme la Présidente inviter M. AYDIN, Conseiller communal-Président du C.P.A.S., à prêter le serment suivant, conformément au prescrit de l'article L1126-1 § 1er du Code de la Démocratie locale et de la Décentralisation: "Je jure fidélité au Roi, obéissance à la Constitution et aux Lois du Peuple belge";
- M. AYDIN prêter le serment prescrit;
- Mme la Président inviter M. AYDIN à signer la prestation de serment (voir annexe);

- Mme la Présidente prononcer la validité des pouvoirs de M. AYDIN en qualité de membre du Collège communal et le déclarer installé dans ses fonctions.

Art. 2.- De modifier en conséquence le tableau de préséance de ses membres, conformément à l'article 1 de son règlement d'ordre intérieur.

Art. 3.- De transmettre la présente délibération au S.P.W.-D.G.O.5 et à M. AYDIN, Président du C.P.A.S. et membre du Collège communal.

PROJET soumis au Conseil communal



VERVIERS

SECRETARIAT

## PRESTATION DE SERMENT

Ce jour, vingt-huit janvier deux mille dix-neuf, par devant Nous, Madame Stéphanie CORTISSE, Présidente du Conseil, a comparu en séance publique du Conseil communal :

*Monsieur Hasan HAYDIN (NN. 72.06.15-181.50)*

désigné en qualité de Président du C.P.A.S. par le Pacte de Majorité adopté le 3 décembre 2018 suite au scrutin communal du 14 octobre 2018, installé dans cette fonction suite à sa prestation de serment en séance du Conseil de l'Action sociale du 7 janvier 2019. Lequel a prêté le serment suivant, prescrit à l'article L1126-1 du Code de la Démocratie locale et de la Décentralisation : "**Je jure fidélité au Roi, obéissance à la Constitution et aux Lois du Peuple belge**", en vue de son installation en qualité de membre du Collège communal.

De quoi, Nous avons dressé acte que l'intéressé a signé avec Nous.

Le comparant,

H. AYDIN

La Présidente,

S. CORTISSE

## CONSEILLERS EFFECTIFS

N° d'ordre	Nom et prénom	Date d'entrée en fonction sans interruption de mandat	Votes nominatifs	N° de liste	Rang s/ la liste	N° national
01	TARGNION Muriel, Bourgmestre	2001.01.03	2.999	3	1	71.05.18-050.63
02	AYDIN Hasan, Président du C.P.A.S. (3)	2001.01.03	2.388	3	2	72.06.15-181.50
03	DEGEY Maxime, 1er Echevin	2006.12.04	1.386	1	1	83.10.15-075.27
04	CHEFNEUX Jean-François, 2ème Echevin	2018.03.12	1.051	13	1	79.04.19-045.05
05	BEN ACHOUR Malik, 3ème Echevin	2006.12.04	1.085	3	4	79.01.31-065.89
06	LAMBERT Sophie, 4ème Echevine	2006.12.04	668	3	3	76.12.10-072.47
07	LOFFET Alexandre, 5ème Echevin	2018.12.03	434	3	37	86.11.10-151.74
08	BREUWER Freddy, 6ème Echevin	1989.02.13	1.121	1	37	60.03.22-369.58
09	BELLY Sylvia, 7ème Echevine	2018.12.03	304	3	31	62.03.07-160.80
10	CORTISSE Stéphanie, Présidente	2018.12.03	594	1	2	88.12.05-326.01
11	ELSEN Marc	1989.02.13	1.848	5	1	60.01.04-383.85
12	ISTASSE Jean François	2001.01.03	539	3	6	50.11.27-007.19
13	NYSSSEN Didier	2001.01.03	483	3	36	66.01.30-007.01
14	PIRON Bernard (2)	2006.12.04	611	5	5	73.04.11-213.48
15	OZER Cécile	2009.10.26	469	5	2	74.05.21-170.13
16	VOISIN Guillaume	2011.09.05	705	13	37	80.05.21-319.87
17	ORBAN Claude	2012.12.03	808	5	3	55.09.24-007.06
18	BERRENDORF Bruno	2012.12.03	752	7	1	58.01.06-317.49
19	DENIS Jean-François	2012.12.03	615	5	7	77.07.08-241.21
20	NAJI Said	2012.12.03	597	3	34	74.08.22-471.91
21	DARRAJI Nezha	2012.12.03	418	2	2	88.06.05-106.82
22	SCHROUBEN Julie	2012.12.03	239	1	36	78.06.27-086.08
23	LUKOKI Konda Antoine	2016.04.26	598	3	10	92.10.15-483.02
24	SCHONBRODT László	2018.12.03	627	4	1	86.05.30-219.43
25	EL HAJJAJI Hajib	2018.12.03	439	2	5	81.12.21-235.47
26	MAHU Jean-Sébastien	2018.12.03	428	2	1	87.10.10-139.03
27	THOMAS Bertrand	2018.12.03	374	1	5	91.04.16-091.10
28	BASAULA NANGI Chimaine	2018.12.03	338	3	13	85.03.28-438.43
29	GRIGNARD Michel	2018.12.03	337	1	7	54.10.27-009.94
30	FALZONE Gaëtan	2018.12.03	327	13	3	73.11.20-137.97
31	MARECHAL Laurie	2018.12.03	308	3	5	00.07.14-286.51
32	GALLASS Mohamed-Anass	2018.12.03	306	3	22	99.10.03-313.97
33	STOFFELS Romain	2018.12.03	290	13	19	98.11.05-441.89
34	COTRENA COTRENA Andrea	2018.12.03	205	4	2	81.12.10-040.87
35	SMEETS Daniel (1)	2018.12.03	195	2	37	60.01.08-013.44
36	ROUDELET Brigitte	2018.12.03	148	7	2	57.08.13-290.88
37	JORIS Luc	2018.12.03	134	4	3	55.12.20-169.82

- (1) Suite aux désistements de M. JORIS Freddy, candidat élu, et de Mmes DUMOULIN Pauline, 1ère suppléante, et MINGUET Geneviève, 2ème suppléante de la liste n° 2 ECOLO (C.C. 03/12/2018)
- (2) Suite à la démission de M. PIRON Bernard du Groupe C.D.H. (C.C. 17/12/2018)
- (3) Suite à la prestation de serment de M. AYDIN Hasan, Président du C.P.A.S., en qualité de membre du Collège communal (C.C. 28/01/2019).